



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-115083>

Département(s) de publication : **08**

Annonce n° **25-115083**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-106925

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 26/09/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes ARDENNE RIVES DE MEUSE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24080082100029

Ville : GIVET

Code postal : 08600

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 08

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de travaux pour la création d'une passerelle piétonne et cyclable sur la commune de Givet (08600).

Code CPV principal - Descripteur principal : 45221113

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Marché de travaux pour la création d'une passerelle piétonne et cyclable sur la commune de Givet (08600). Suite à une inspection détaillée des ouvrages, une passerelle permettant le franchissement de la rivière sur la piste cyclable du Moulin Boreux à Givet a été évaluée 3U. La Communauté de Communes souhaite procéder à son remplacement. Pour ce faire, elle entend confier à un entrepreneur, la création d'une passerelle piétonne et cyclable en structure métallique permettant le franchissement de la rivière « La Houille » sur la piste cyclable du Moulin Boreux à GIVET (08600), afin d'offrir une solution sécurisée, durable et esthétique pour les usagers. La nouvelle passerelle sera posée sur les assises existantes. La longueur de l'ouvrage sera +- de 15 m. La largeur minimale fonctionnelle (passage) sur l'ouvrage sera de +- 1.4 m. L'entrepreneur aura à sa charge : Les autorisations administratives nécessaires ; La conception ; La fabrication d'une nouvelle passerelle métallique conforme aux normes en vigueur ; La déconstruction de l'ancienne passerelle ;

Les reprises éventuelles des assises ; Les travaux de réparation des culées ; L'installation de la nouvelle structure (assemblage, installation et finition) ; Les travaux de finition (raccord avec la chaussée existante) et de mise en sécurité des abords.

Section 4 - Informations rectificatives

- La date limite de remise des offres est reportée au vendredi 31/10/2025 à 16H00.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/10/2025